



RETURN BID TO/ RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Canada Border Services Agency (CBSA)
Bid Receiving Unit (BRU)
333 North River Road, Tower A
Mailroom, Main floor
Ottawa, Ontario K1A 0L8
343-291-6384

The BRU is open from Monday to Friday inclusively, between the hours of 07:30 to 15:30, excluding Statutory Holidays. We invite Bidders to send an email to confirm their bid submission at CBSA-ASFC_Solicitations-Demandes_de_soumissions@cbsa-asfc.gc.ca.

Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)
Module de réception des soumissions (MRS)
333 Chemin North River, Tour A
Salle du courrier, Rez-de-chaussée
Ottawa, Ontario K1A 0L8
343-291-6384

La Réception des soumissions est ouverte du lundi au vendredi inclusivement, entre les heures de 7h30 à 15h30, à l'exclusion des jours fériés. Nous invitons les soumissionnaires à envoyer un courriel pour confirmer le dépôt de leur soumission à CBSA-ASFC_Solicitations-Demandes_de_soumissions@cbsa-asfc.gc.ca.

**Request for Proposal
Demande de proposition**

Proposal to: Canada Border Services Agency (CBSA)

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition à : l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux appendices ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments – Commentaires :

**THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT
– LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE
EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ**

Issuing Office - Bureau de distribution
CBSA / ASFC
355 Ch. North River Road, 17th Floor - 17^{ième} étage
Ottawa ON K1A 0L8

Title – Sujet: Service d'hôtellerie Collège a Rigaud	
Solicitation No. – N° de l'invitation 1000340972B - Amendement 002	Date: 26 mars 2019

Solicitation Closes – L'invitation prend fin At / à: 02:00 PM (hours/heures) On/le : 29 mars 2019	Time Zone – Fuseau horaire <input checked="" type="checkbox"/> EST (Eastern Standard Time)/ HNE (heure normale de l'Est) <input type="checkbox"/> EDT (Eastern Daylight Saving Time)/ HAE (heure avancée de l'Est)
--	--

F.O.B. – F.A.B.
Plant-Usine: Destination: Other – Autre:

Address Enquiries to – Adresser toutes questions à:
All communications related to this solicitation must be sent to:
EMAIL: CBSA-ASFC_Solicitations-Demandes_de_soumissions@cbsa-asfc.gc.ca
Attn: LYNE CARREAU

Telephone No. - No de téléphone: 343-291-6163	FAX No. - No de télécopieur :
--	-------------------------------

Destination - of Goods and or Services:
Destination - des biens et ou services :
Canada Border Services Agency (CBSA) –
Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)

Instructions: See Herein – Voir aux présentes

Delivery Required – Livraison exigée See herein – voir aux présentes	Delivery Offered – Livraison proposée
---	---------------------------------------

Vendor/Firm Name and Address – Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur:

Telephone No. - No de téléphone:	FAX No. - No de télécopieur :
----------------------------------	-------------------------------

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature	Date
-----------	------



Cet amendement 002 est émis pour répondre à une question. Cette modification entre en vigueur immédiatement et fera partie des documents contractuels.

Questions et réponses :

Question 1 Pourriez-vous svp préciser l'information inscrite à l'addenda no. 1 en lien avec la durée du contrat, car il est mentionné :

« La durée du contrat est de deux ans à compter de la date d'attribution du contrat, avec l'option de prolonger les termes du contrat jusqu'à deux périodes supplémentaires d'un an (1) dans les mêmes conditions. Le Sommaire et l'annexe B «Base de paiement» seront modifiées pour refléter cette information. Les soumissionnaires compléteront la base de paiement avec leur indemnité journalière totale. »

Mais en section suivante, l'annexe B « Base de paiement » demeure avec l'indication d'une seule année pour la durée du contrat, puis trois (3) périodes supplémentaires d'un (1) an.

Question 2 pourriez-vous svp indiquer comment sera déterminé le plus bas soumissionnaire, est-ce par la valeur inscrite pour la durée initiale du contrat, ou est-ce par l'addition de toutes les périodes possibles du contrat?

Réponse 1 **Nous avons apporté la correction. Veuillez-vous reporter à la modification à la DDP ci-dessous ;**

La durée du contrat est de un ans à compter de la date d'attribution du contrat, avec l'option de prolonger les termes du contrat jusqu'à trois périodes supplémentaires d'un an (1) dans les mêmes conditions. Le Sommaire et l'annexe B «Base de paiement» seront modifiées pour refléter cette information. Les soumissionnaires compléteront la base de paiement avec leur indemnité journalière totale.

Réponse 2 Tel qu'indique a la section 4.3; « *Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.* » Donc pour la valeur totale du contrat incluant les périodes supplémentaires de 1 ans.



Réponse 1 – Annexe B - Base de Paiement

SUPPRIMER dans son intégralité et REEMPLACER par

ANNEXE “B”

BASE DE PAIEMENT

Pour la fourniture des services de réception décrits à l'annexe «A» - Énoncé des travaux, l'entrepreneur sera payé le (les) taux horaire (s) tout inclus ci-dessous pour l'exécution du présent contrat, TVH / TPS / TVQ en sus.

Contrat initial – 1 ans (12 mois)

Catégorie de ressource	Niveau d'effort (hr/année)	Taux horaire	Total pour la durée du contrat
Receptionnistes/standardiste	11,700 hrs	À insérer à l'attribution du contrat	À insérer à l'attribution du contrat
Superviseurr	1,950 hrs	À insérer à l'attribution du contrat	À insérer à l'attribution du contrat
TOTAL ESTIMÉ:			\$

2. Options pour prolonger la durée du contrat

Sous réserve de l'exercice du contrat, option de prolongation de la durée du contrat conformément à l'article **<à insérer au moment de l'attribution du contrat>** du contrat initial, Options de prolongation du contrat, le contractant sera payé au (x) taux horaire (s) ferme (s) tout inclus , conformément au tableau suivant, TVH / TPS / TVQ en sus, afin d'achever tous les travaux et services devant être exécutés en rapport avec la prolongation du contrat.

Période d'option 1 (12 mois)

Catégorie de ressource	Niveau d'effort (hr/année)	Taux horaire	Total pour la durée du contrat
Receptionnistes/standardiste	11,700 hrs	\$	\$
Superviseurr	1,950 hrs	\$	\$
TOTAL ESTIMÉ:			\$



Période d'option 2 (12 mois)

Catégorie de ressource	Niveau d'effort (hr/année)	Taux horaire	Total pour la durée du contrat
Receptionistes/standardiste	11,700 hrs	\$	\$
Superviseurr	1,950 hrs	\$	\$
TOTAL ESTIMÉ:			\$

Période d'option 3 (12 mois)

Catégorie de ressource	Niveau d'effort (hr/année)	Taux horaire	Total pour la durée du contrat
Receptionistes/standardiste	11,700 hrs	\$	\$
Superviseurr	1,950 hrs	\$	\$
TOTAL ESTIMÉ:			\$

L'entrepreneur doit informer le responsable technique lorsque 75% de la limite financière du contrat est atteinte. Le responsable technique peut également demander ces informations financières au besoin

3. TVH / TPS / TVQ

(a) Tous les prix et montants figurant dans le contrat excluent la taxe de vente harmonisée (TVH), la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ)., selon le cas, sauf indication contraire. La TPS ou la TVH ou la TVQ, selon le cas, s'ajoute au prix indiqué et sera payée par le Canada

(b) Le montant estimatif de la TVH / TPS / TVQ de <À insérer au moment de l'attribution du contrat> est compris dans le coût total estimé qui apparaît à la page 1 du présent contrat.. La TVH / TPS / TVQ estimée, dans la mesure où cela sera applicable, sera intégrée à toutes les factures et aux demandes de paiement progressif et sera indiquée séparément dans les factures et les demandes de paiement progressif. Tous les articles détaxés, exonérés ou auxquels la TVH / TPS / TVQ ne s'applique pas doivent être identifiés comme tels sur toutes les factures. L'entrepreneur accepte de verser à l'Agence du revenu du Canada (ARC) tout montant de TVH / TPS / TVQ payé ou dû.

(c) Tous les produits livrables sont F.A.B. Destination et droits de douane canadiens inclus, le cas échéant.

(d) La Couronne n'acceptera aucuns frais de déplacement et de séjour engagés par l'entrepreneur à la suite d'une réinstallation nécessaire pour respecter les conditions du contrat.

Toutes les estimations contenues dans le contrat et se rapportant aux voyages, aux articles optionnels ou aux biens ou services demandés sont fournies uniquement à des fins administratives pour le Canada prestations de service.